



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2022

OBJET :

**Lac-réservoir Marne -
Versement d'une
subvention à
l'Association pour la
conservation et le
maintien du souvenir
des villages disparus**

Nombre des membres
composant le
Bureau syndical..... 10

En exercice..... 9

Présents à la
Séance 8

Représentés
par mandat 1

Absents 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier, les membres du Bureau syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le dix-sept janvier, se sont réunis à 16h15 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :
Patrick OLLIER,

En téléconférence :
Sylvain BERRIOS
Valérie MONTANDON,

Au titre du Conseil de Paris : -**Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :
Denis LARGHERO,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :
Bélaïde BEDREDDINE,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :
Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :
Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :
Régis SARAZIN

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Patrick OLLIER

La majorité des membres étant présente,

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'Association pour la conservation et le maintien du souvenir des villages disparus a pour objet de perpétuer le souvenir des trois villages disparus lors de la mise en eau du lac du Der dans les années 1970.

Dans le cadre d'une étroite collaboration avec cette association, Seine Grands Lacs a participé à la restauration de l'église de Champaubert, seul vestige conservé de ce village et propriété de l'EPTB.

Ce monument sauvegardé constitue un symbole fort dans le paysage du réservoir. Depuis son classement en établissement recevant du public (ERP), il accueille des manifestations culturelles et parfois des célébrations commémoratives.

Compte tenu des missions de l'Association, l'EPTB Seine Grands Lacs la soutient depuis de nombreuses années en lui attribuant une subvention annuelle de 150 €.

Par un courrier en date du 17 décembre 2021, le Président de l'Association Monsieur Christian Collot, demande le renouvellement de cette subvention pour l'année 2022.

Il vous est proposé de donner une suite favorable à cette demande.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Bureau syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU la demande de subvention de l'Association pour la conservation et le maintien du souvenir des villages disparus du lac du Der adressée par son Président, Monsieur Christian Collot à l'EPTB Seine Grands Lacs le 17 décembre 2021 ;

VU le budget du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** l'attribution par l'EPTB Seine Grands Lacs, pour l'année 2022, d'une subvention de 150 € à l'Association pour la conservation et le maintien du souvenir des villages disparus du lac du Der;

Article 2 : **DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement du Syndicat.

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris